



Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

## Demande de certificat d'urbanisme

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

(i) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

	<ul> <li>vous souhaitez connaître les règles applicables</li> </ul>	CU
	en matière d'urbanisme sur un terrain.	Dpt Commune Année N° de dossier
	• vous souhaitez savoir si l'opération que vous	La présente déclaration a été reçue à la mairie
	projetez est réalisable.	
		Cachet de la mairie et signature du receveur
		le/
		1/ 1
1	Objet de la demande de certificat	d'urbanisme
	a) Certificat d'urbanisme d'information	
	Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations a	·
	et la liste des taxes et participations d'urbanisme app	licables au terrain.
	□ b) Certificat d'urbanisme opérationnel	
	Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la re	éalisation de l'opération projetée.
2	Identité du  ou des demandeurs	
	(i) Le demandeur sera le titulaire du certificat et desti	inataire de la décision.
	Si la demande est présentée par plusieurs personnes	s, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.
2.1	Vous êtes un particulier	
	Nom	Prénom
2 2	Valla âtac una marcama marcala	
۷.۷	Vous êtes une personne morale	
	Dénomination	
	Raison sociale	
	Naisur sucidie	
	N° SIRET	Type de société (SA SCL )
	N SINE!	Type de société (SA, SCI)
	Danié content de la nacional de la n	
	Représentant de la personne morale :	Dránom
	Nom	Prénom
		4/7

3	Coordonnées du demandeur
	Adresse : Numéro : Voie :
	Lieu-dit :
	Localité :
	Code postal : BP : Cedex :
	Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :
	Si le demandeur habite à l'étranger :
	Pays : Division territoriale :
	Adresse électronique :
	@
	J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.
4	Le terrain
	Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.  Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.
4.1	Adresse du (ou des) terrain(s)
	Numéro : Voie :
	Lieu-dit:
	Localité :
	Code postal :
4.2	Références cadastrales <sup>[1]</sup> :
	i Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références castrales complémentaires :
	Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
	Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
	Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
	Superficie totale du terrain (en m²) <sup>[2]</sup> :

<sup>[1]</sup> En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.
[2] La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

5	Cadre réser	rvé à l'a	admini	stration – Mairi	e	
	Articles L.111-11	et R.410-1	3 du code	de l'urbanisme		
5.1	État des équip	pement	s public	s existants		
	Le terrain est-il déjà desservi ?				Observations :	
	Équipements : Voirie :	Oui 🗌	Non			
	Eau potable :	Oui 🗌	Non			
	Assainissement :		Non 🗆			
	Électricité :	Oui 🗌	Non			
5.2	État des équi	nement	s public	s prévu		
J. <u>L</u>				lisation d'équipements	nuhlics desserva	nt le terrain ?
		one un pre	Jet de real		-	
	Équipements			Par quel service ou co	oncessionnaire?	Avant le
	Voirie	Oui 🗆	Non  _			
	Eau potable	Oui 🗌	Non			
	Assainissement	Oui 🗌	Non 🗌			
	Électricité	Oui 🗌	Non			
	Observations :					
6	Engagemen	it du (c	ou des)	demandeurs		
	Je certifie exactes	les inforn	nations me	entionnées		
	ci-dessus.					
	À					
	Fait le/	/			Signature du (de	es) demandeur(s)
A	Dans le cadre	d'une s	aisine p	ar voie papier		
	Votre demande de				Vous devrez pro	oduire :
	pour un certificat d'urbanisme d'information ou			•	– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe	
	quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme					tégé au titre des monuments historiques ;
	opérationnel. Elle	doit être d	déposée à	la mairie du lieu	•	ires supplémentaires, si votre
	du projet.				projet se situe d	ans un cœur de parc national.

### Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

#### 1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

## 2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante\*  $\Box$ .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact <a href="https://www.cnil.fr/fr/plaintes">https://www.cnil.fr/fr/plaintes</a>.

<sup>\*</sup> https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929





# Comment constituer le dossier de demande de certificat d'urbanisme

Article L.410-1 et suivants ; R.410-1 et suivants du code de l'urbanisme

## 1 Qu'est-ce qu'un certificat d'urbanisme ?

- → Il existe deux types de certificat d'urbanisme
   a) Le premier est un certificat d'urbanisme
   d'information. Il permet de connaître le droit
   de l'urbanisme applicable au terrain et renseigne sur :
  - les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
  - les limitations administratives au droit de propriété (par exemple une zone de protection de monuments historiques),
  - la liste des taxes et des participations d'urbanisme.
    b) Le second est un certificat d'urbanisme
    opérationnel. Il indique, en plus des informations données par le certificat d'urbanisme d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.
- → Combien de temps le certificat d'urbanisme est-il valide ?

La durée de validité d'un certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un « certificat d'urbanisme d'information » ou d'un « certificat d'urbanisme opérationnel ») est de 18 mois à compter de sa délivrance.

→ La validité du certificat d'urbanisme peut-elle être prolongée ?

Le certificat d'urbanisme peut être prorogé par périodes d'une année aussi longtemps que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique, le régime des taxes et des participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé. Vous devez faire votre demande par lettre sur papier libre en double exemplaire, accompagnée du certificat à proroger, et l'adresser au maire de la commune où se situe le terrain. Vous devez présenter votre demande au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité du certificat d'urbanisme à proroger.

#### → Quelle garantie apporte-t-il?

Lorsqu'une demande de permis ou une déclaration préalable est déposée dans le délai de validité d'un certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété existant à la date du certificat seront applicables au projet de permis de construire ou d'aménager ou à la déclaration préalable, sauf si les modifications sont plus favorables au demandeur. Toutefois, les dispositions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique seront applicables, même si elles sont intervenues après la date du certificat d'urbanisme.

### 2 Modalités pratiques

dossier.

- → Comment constituer le dossier de demande ? Pour que votre dossier soit complet, joignez les pièces dont la liste vous est fournie dans le tableau ci-après. S'il manque des informations ou des pièces justificatives, cela retardera l'instruction de votre
- → Combien d'exemplaires faut-il fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier ? Vous devez fournir deux exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme de simple information et quatre exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.
- → Où déposer la demande de certificat d'urbanisme par voie papier ?

La demande doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain. L'envoi en recommandé avec avis de réception est conseillé afin de disposer d'une date précise de dépôt. Vous pouvez également déposer directement votre demande à la mairie.

→ Comment déposer ma demande ou ma déclaration par voie électronique ?

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée. Vous pouvez vous rapprocher ou consulter le site internet de la commune compétente pour recevoir votre demande afin de connaître les modalités de saisine par voie électronique qu'elle aura retenues. Pour vous aider à compléter votre dossier, vous pouvez également utiliser le service en ligne d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (AD'AU) disponible sur service-public.fr. Celui-ci permet la constitution de votre dossier de manière dématérialisée et d'être guidé dans votre démarche (rubriques à renseigner et justificatifs à produire). Lorsque la commune compétente pour recevoir votre demande s'est raccordée à l'outil, votre dossier pourra également lui être transmis automatiquement.

#### → Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 1 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information;
- 2 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

Si aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, vous serez titulaire d'un certificat d'urbanisme tacite.

▲ Ce certificat d'urbanisme ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).

## Pièces à joindre à votre demande

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme d'information, vous devez fournir la pièce CU1. Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme opérationnel, vous devez fournir les pièces CU1 et CU2. La pièce CU3 ne doit être jointe que s'il existe des constructions sur le terrain.

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande.

Pièces à joindre	À quoi ça sert ?	Conseils
CU1. Un plan de situation [Art. R. 410-1 al 1 du code de l'urbanisme]	Il permet de voir la situation du terrain à l'intérieur de la commune et de connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où il se trouve.  Il permet également de voir s'il existe des servitudes et si le terrain est desservi par des voies et des réseaux.	Pour une meilleure lisibilité du plan de situation, vous pouvez :  — Rappeler l'adresse du terrain  — Représenter les voies d'accès au terrain ;  — Représenter des points de repère.  L'échelle et le niveau de précision du plan de situation dépendent de la localisation du projet. Ainsi, une échelle de 1/25000 (ce qui correspond par exemple à une carte de randonnée) peut être retenue pour un terrain situé en zone rurale ;  Une échelle comprise entre 1/2000 et 1/5000 (ce qui correspond par exemple au plan local d'urbanisme ou à un plan cadastral) peut être adaptée pour un terrain situé en ville.
Pièces à joindre pour u [Art. R. 410-1 al 2 du c	une demande de certificat d'urbanisme de code de l'urbanisme]	ppérationnel
☐ CU2. Une note descriptive succincte (vous pouvez vous aider de l'exemple de notice page 8)	Elle permet d'apprécier la nature et l'importance de l'opération. Elle peut comprendre des plans, des croquis, des photos.	Elle précise selon les cas :  — la description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport),  — la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière, s'il y a lieu ;  — la destination ou la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir, s'il en existe.
S'il existe des construc	ctions sur le terrain :	
☐ CU3. Un plan du terrain, s'il existe des constructions.	Il est nécessaire lorsque des constructions existent déjà sur le terrain. Il permet de donner une vue d'ensemble.	Il doit seulement indiquer l'emplacement des bâtiments existants.

## Note descriptive succincte

\ \	ous pouvez vous aider de cette feuille pour rédiger la note descriptive succincte de votre projet
lo	rsque la demande porte sur un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L. 410-1 b, le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée. Cette page fait office de notice si elle est
С	omplétée par tous les éléments demandés. Vous n'aurez alors pas besoin de joindre une notice supplémentaire demande.
	Description sommaire de l'opération projetée
	construction, lotissement, camping, golf, aires de sport )
	Si votre projet concerne un ou plusieurs bâtiments
	Indiquez la destination, la sous-destination et la localisation approximative es bâtiments projetés dans l'unité foncière :
d	
d	es bâtiments projetés dans l'unité foncière :
d	es bâtiments projetés dans l'unité foncière :
d	es bâtiments projetés dans l'unité foncière :
d	es bâtiments projetés dans l'unité foncière :
d	es bâtiments projetés dans l'unité foncière :
d	es bâtiments projetés dans l'unité foncière :
d	es bâtiments projetés dans l'unité foncière :
d	es bâtiments projetés dans l'unité foncière :
	es bâtiments projetés dans l'unité foncière :